

## Institut Universitaire de Langue et Culture Françaises

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'IULCF

### Inscription

Les cours de Français langue étrangère organisés par l'IULCF sont ouverts à tous à partir de 16 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

Pour vous inscrire à la formation, veuillez prendre connaissance de la fiche « comment s'inscrire », puis remplir le formulaire de préinscription et nous le renvoyer accompagné des pièces justificatives :

- Une copie de votre pièce d'identité (passeport + VISA si hors EU);
- Une photo ;
- Le formulaire ci-présent signé ;
- Le formulaire de droit à l'image complété et signé ;
- Une autorisation parentale si l'étudiant est mineur ;
- Les frais d'inscription de l'année scolaire en cours et le paiement du premier mois de cours.

L'attestation d'inscription ne sera délivrée qu'au paiement de frais demandés, accompagnée d'une facture. Aucune attestation de pré-inscription ne sera délivrée.

### Documents à présenter lors du 1<sup>er</sup> jour de session)

L'inscription se fait à la suite du test le jour de la rentrée. La totalité de la formation ou à défaut, de la session à venir, doit être réglée à cette date.

Il faudra également présenter une attestation de responsabilité civile.

La carte étudiant, vous donnant accès à l'ICT, à la bibliothèque et au self vous sera délivrée une fois l'inscription validée. En cas de perte ou de vol, le secrétariat peut en refaire une sur présentation d'un justificatif officiel. Sans ce justificatif, la carte sera éditée contre paiement de 30 euros.

### Protection sociale

La protection sociale est obligatoire en France. Vous devez être assuré dans votre pays. Si ce n'est pas le cas, vous devez faire les démarches pour être assuré à votre arrivée. Vous trouverez plus d'informations sur le sujet dans le *Guide bonjour*.

### Long séjour

Les tarifs long séjour sont applicables seulement aux étudiants qui s'engagent à étudier à l'IULCF sur les périodes données (4 à 6 mois inclus ou 7 mois et plus) en payant le montant total de cette formation longue durée.

### Déroulement de la session

L'IULCF se réserve le droit de ne pas ouvrir un groupe de niveau faute de participants.

L'IULCF se réserve le droit de reporter l'intégration à un cours si l'inscription arrive trop tardivement. L'intégration se fait en fonction des places disponibles.

## Modalités de paiement

Les frais de scolarité sont facturés une seule fois et valables toute l'année universitaire.

Les autres prestations (sorties, excursions, activités sportives, repas, etc.) ne sont pas comprises dans le tarif indiqué.

L'acompte est payable par transfert bancaire, chèque, espèce ou carte bleue. Les frais bancaires occasionnés par la transaction sont à la charge de l'étudiant. Les paiements doivent être effectués en euros à l'ordre de l'Institut Catholique.

En cas de paiement par virement bancaire, indiquez dans le libellé le nom de la personne qui va suivre les cours.

L'IULCF se réserve le droit de modifier ou d'augmenter ses tarifs.

## Conditions de remboursement

Tout mois commencé est entièrement dû.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Toute demande de remboursement doit être faite par écrit et doit absolument être accompagnée d'un justificatif. En cas de refus de VISA, il vous faudra présenter la notification officielle.

Si une attestation délivrée par l'IULCF vous a permis d'obtenir des autorités françaises un VISA, titre de séjour ou tout autre papier vous permettant de résider sur le sol français, aucun remboursement ne sera accepté.

L'IULCF se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement est incompatible avec une ambiance de travail, sans remboursement.

## Responsabilité

L'ICT décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par l'apprenant dans son enceinte.

## Logement universitaire

Le logement universitaire dépend du CROUS. L'IULCF peut faire la demande d'un hébergement, mais ne peut le garantir (en fonction des places disponibles). Le logement est à payer directement auprès de l'hébergeur.

Avant votre arrivée, si votre demande de chambre CROUS a été acceptée, vous recevrez un e-mail de leur part indiquant le processus à suivre pour valider votre logement, ainsi que ses coordonnées.

En cas d'abandon de scolarité ou pour toute situation qui ferait que l'étudiant ne suive plus les cours de l'ICT, il perd son statut étudiant et le CROUS se réservera le droit de récupérer la chambre.

## Règlement intérieur à l'ICT

### Assiduité



En cas d'absence, l'étudiant doit prévenir à l'avance le secrétariat par email. Ce mail est ensuite transféré à l'enseignant correspondant. Cependant, il est recommandé de prévenir également en amont son professeur.

A partir de 3 absences/mois sans justificatif :

- Les documents officiels (certificat et rapport) ne sont pas remis
- O/20 au contrôle continu

En fin de session, l'étudiant reçoit un certificat de scolarité, qui récapitule son inscription et le nombre d'heures suivies, ainsi qu'un rapport pédagogique rédigé par le professeur. Il peut également demander au secrétariat un relevé de notes.

### **Triche**

Si l'enseignant constate une fraude lors d'une évaluation - que ce soit par l'usage du téléphone, communication avec un autre étudiant ou autres- Il avertit dans un premier temps l'étudiant concerné des conséquences. Si l'étudiant persiste, l'enseignant relève alors son test et la note 0, sans possibilité de rattrapage.

### **Changement de groupe**

Dans les 3 jours qui suivent son intégration en classe, un étudiant peut demander conseil à son enseignant pour un changement éventuel de groupe (s'il estime le niveau trop facile ou trop difficile). L'enseignante, en accord avec sa collègue, valide l'essai puis le changement.

### **Questionnaire de satisfaction**

Pour ajuster et améliorer notre service et nos cours, un questionnaire de satisfaction vous sera donné à la fin de votre séjour, à remplir. Merci d'avance pour votre retour !

### **Sécurité**

Lorsque vous entendrez la sonnerie d'alarme, vous devez laisser leurs affaires de classe et sortir de la salle en ordre par l'escalier. Le point de ralliement est la cour centrale de l'ICT, le professeur y fera l'appel, il faut donc le suivre et rester avec lui.

#### **Rappel des notions élémentaires d'évacuation :**

- Le professeur est garant du respect de la procédure d'évacuation de sa salle de classe, il est responsable de ses étudiants si l'alarme se déclenche lors d'un cours et vous guidera dans l'évacuation ;
- Ne pas courir, sortir dans la cour rapidement et dans le calme ;
- En quittant la salle, si possible, fermer les portes et les fenêtres et éteindre la lumière ;
- Laisser ses affaires dans la salle, ne garder que le strict nécessaire, et enlever son blouson s'il est en nylon ;
- Ne pas prendre l'ascenseur, utiliser uniquement les escaliers.

### **Comportement et vie collective**

Il vous est demandé de respecter les lieux, les personnes et les espaces communs de l'ICT.

Les étudiants doivent adopter une tenue vestimentaire et un comportement correct. Il est interdit de dissimuler son visage et l'étudiant doit rester identifiable.

Il est interdit de fumer ou de consommer de l'alcool au sein de l'ICT. Deux espaces fumeurs ont été mis en place, identifiables par des affiches.

Il est interdit d'apporter et de consommer de la nourriture dans les salles de cours.



## **Données personnelles**

En conformité avec le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

L'ICT garantit qu'il se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles en rapport avec votre inscription à l'IULCF.

Ces données sont l'état civil de l'étudiant, le numéro de la carte d'étudiant, de téléphone portable, l'adresse mail, la copie de la pièce d'identité. Elles ne seront traitées que par les personnes habilitées à l'ICT et conservées le temps nécessaire sur les serveurs sécurisés de l'ICT.

L'étudiant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement. Ces droits peuvent être exercés, sur justificatif d'identité, sur simple demande adressée par mail ou courrier à :

[dpo@ict-toulouse.fr](mailto:dpo@ict-toulouse.fr)

ou : Délégué à la protection des données / ICT/ 31, Rue de la Fonderie : BP7012/31068  
Toulouse cedex 7

Date et signature :

